

COMMUNE DE PRIAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22/03/2019

Le 18 mars 2019, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, ne comportant pas le quorum nécessaire pour délibérer, a dû annuler sa réunion.

Etaient présent(e)s : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Jean-Claude AUSINA, Sacharalen CAPRON, Eric TEYSSIER, Daniel JANIN.

La réunion du Conseil Municipal a été reportée au 22 mars 2019 à 20 heures par une convocation en date du 18 mars 2019.

Présents : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Jean-Claude AUSINA, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT, Sylvain GIRARD.

Excusés : Christian OWCZAREK, Christian HEYBERGER, Didier PAUCHET pouvoir à Gérard THEVEAUX ; Sacharalen CAPRON pouvoir à Gilles MAJORCZYK.

Absents : Eric TEYSSIER, Jean-François BRAON, Jean-Louis FAVIER.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Wilfried RODEMET.

DELIBERATIONS

AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits proposés sont les suivants :

202	Révision PLU	15 000.00€
2151	Travaux de voirie	12 500.00€
2183	Matériel informatique	1 700.00 €

Adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Démolition de la grange du restaurant ex-« Mère Bourgeois ».

La commune, suite à l'avis de l'expert judiciaire mandaté par le Tribunal, est maintenant autorisée à démolir. Mais l'obligation est faite d'inscrire le montant de la dépense en section de fonctionnement du Budget 2019, car la responsabilité de la commune est désormais engagée pour mener à bien une démolition rapide.

Internalisation du nettoyage des bâtiments communaux

Le contrat de prestation actuel arrive à échéance début Novembre 2019. Il est envisagé une ré-internalisation de la charge. Le montant prévu pour l'augmentation de la masse salariale qui s'ensuivrait serait similaire au montant actuel du marché, avec une meilleure souplesse dans la gestion des fréquences de nettoyage, des opérations ponctuelles, etc.

L'étude se poursuit dans cette voie.

Cantine

Le marché actuel arrive à échéance en fin d'année scolaire. Au vu du montant, il va être nécessaire de lancer un appel d'offres avant la fin de cette année scolaire. Le cahier des charges est en cours d'ébauche.

Impasse chemin de la Violière

Cette impasse n'est pas encore nommée. Il est envisagé d'inscrire prochainement en délibération la dénomination de cette impasse.

Fibre

Des demandes de devis pour modifier la connexion internet de l'école en offre fibre optique vont être lancées.

LE MOT DU MAIRE

Vol du véhicule du Comité des Fêtes ainsi que celui de la Commune, cambriolages, siphonages de réservoirs de véhicules, vol de matériel au local du foot, etc....

Des dépôts de plaintes ont été effectués.

Comment endiguer ces faits ?

Appelez le 17 au moindre doute de mouvement suspect, signalez à vos voisins ou à la gendarmerie votre absence pour quelques jours. N'hésitez pas à informer les élus.

Gérard THEVEAUX.

Prochain Conseil : le jeudi 04 avril 2019 à 20 h